



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/237
19 novembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session

**DEMANDE D'INSCRIPTION D'UN POINT SUBSIDIAIRE ADDITIONNEL A L'ORDRE
DU JOUR DE LA QUARANTE-CINQUIEME SESSION**

**ELECTIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES :
ELECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME DES
NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT**

Note du Secrétaire général

Dans une lettre datée du 3 octobre 1990 (A/45/567), le Ministre fédéral des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne a informé le Secrétaire général, qu'en vertu de l'adhésion de la République démocratique allemande à la République fédérale d'Allemagne, prenant effet le 3 octobre 1990, les deux Etats allemands s'étaient unis pour former un seul Etat souverain.

En conséquence, le siège du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement qu'occupait la République démocratique allemande est devenu vacant à compter du 3 octobre 1990.

L'Assemblée générale sera donc appelée, à sa quarante-cinquième session, à élire un membre du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour la période du mandat de la République démocratique allemande restant à courir, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1993. En conséquence, il faudra inscrire à l'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session, au titre du point 16, intitulé "Elections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires", un point subsidiaire additionnel intitulé "Election d'un membre du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement".
